

# MÉMOIRE

# TREMBSL

TABLE RÉGIONALE  
DES ÉLU[E]S MUNICIPAUX  
DU BAS-SAINT-LAURENT

Déposé auprès du

Ministère des Finances du Québec

## Propositions pour la relance économique au Bas-Saint-Laurent

rédigé par

Marc Fraser

pour

La Table régionale des élu(e)s municipaux du Bas-Saint-Laurent

## 1. Présentation de l'organisation

La Table régionale des élu(e)s municipaux du Bas-Saint-Laurent (TREMBSL) a été créée en mai 2019. Ce lieu de concertation regroupe les huit préfets et préfètes des MRC baslaurentiennes et les dix maires et mairesses des cités régionales ou des municipalités de centralité. Dans le cadre de son mandat, la Table aspire à :

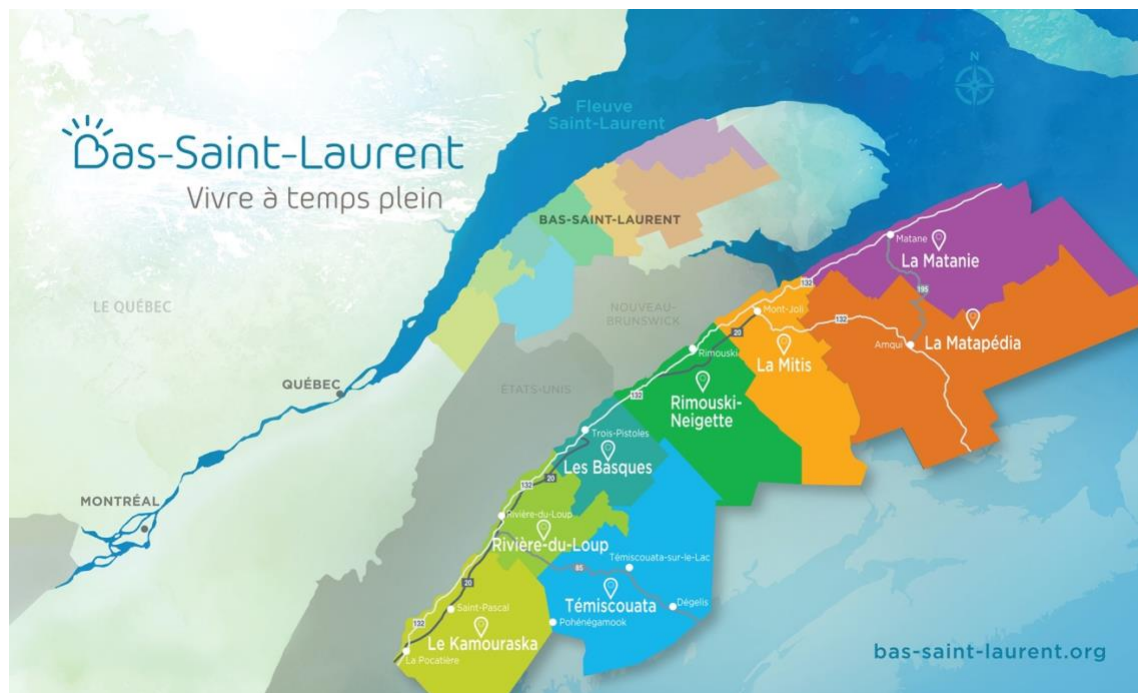
- Être l'interlocutrice politique privilégiée de toute une région auprès des gouvernements supérieurs.
- Améliorer la concertation et la coordination des actions politiques des élu.e.s municipaux.
- Assurer un leadership accru en matière de développement régional ainsi qu'une plus grande complémentarité des différents mandats régionaux interpellant les élu.e.s municipaux.
- Favoriser la cohésion régionale, notamment avec les leaders de la société civile dans l'identification des priorités régionales.
- Promouvoir les priorités régionales auprès des élu.e.s provinciaux, fédéraux et municipaux.
- Définir des projets structurants répondant aux besoins des organismes et de la population du Bas-Saint-Laurent.

**Les membres de la TREMBSL sont :**

<b>Préfets et préfètes</b>	Rivière-du-Loup	Michel Lagacé (président)
	Kamouraska	Yvon Soucy
	Témiscouata	Guylaine Sirois
	Basques	Bertin Denis
	Rimouski-Neigette	Francis St-Pierre
	La Mitis	Bruno Paradis (membre de l'exécutif)
	La Matapédia	Chantale Lavoie
	La Matanie	Andrew Turcotte
<b>Maires et mairesses</b>	Matane	Jérôme Landry
	Amqui	Pierre D'Amours (vice-président)
	Mont-Joli	Martin Soucy
	Rimouski	Marc Parent
	Trois-Pistoles	Jean-Pierre Rioux
	Témiscouata-sur-le-Lac	Gaétan Ouellet

	Dégelis	Normand Morin
	Rivière-du-Loup	Sylvie Vignet
	St-Pascal	Rénald Bernier (membre de l'exécutif)
	La Pocatière	Sylvain Hudon

## 2. Territoire et démographie



- La superficie totale du territoire est de **22 185 km<sup>2</sup>**.
- La densité de la population est de neuf habitants par km<sup>2</sup>.
- En 2019, le Bas-Saint-Laurent comptait **197 322** personnes, ce qui représente 2,3 % de la population du Québec, se classant au 13<sup>e</sup> rang des 17 régions administratives.
- 48 % de la population habite en **milieu rural** (Québec : 18,6 %) et sur les 114 municipalités du territoire, 47 comptent moins de 500 habitants.
- La **proportion d'immigrants** dans la région est de 1,3 %.
- **L'âge médian** au Bas-Saint-Laurent en 2019 est de 46,6 ans (Q : 42,4 ans). En 2019, 25,9 % de la population avait **plus de 65 ans** (Q : 19,3 %) et on estime qu'en 2035, cette proportion grimpera à 36 %. Il s'agit de la deuxième région la plus âgée du Québec.

### 3. Contexte

Depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire en mars 2020, le gouvernement du Québec a déployé une série de mesures exceptionnelles pour maintenir l'activité économique, assurer la survie des entreprises et maintenir les emplois.

Cette crise sans précédent transformera de manière permanente notre économie et c'est toute la société québécoise que devra s'adapter. On le constate déjà : des milliers de travailleurs et de travailleuses sont en processus de réorientation professionnelle<sup>1</sup>; les secteurs de la santé et de l'éducation lancent des campagnes de recrutement massif, tout en révisant à la baisse leurs critères d'embauche; le recours à des travailleurs étrangers temporaires pour les industries en pénurie de main-d'œuvre devient plus complexe et hasardeux; l'incertitude plane sur les secteurs du tourisme, du transport de personnes, de la restauration, de la culture et des bars. Les plus petites entreprises peinent à passer à travers la crise et à prendre le virage numérique. Plusieurs entrepreneurs sont confrontés à la faillite ou baissent tout simplement les bras. La fragilité des chaînes d'approvisionnement pour des produits essentiels, tant en matière de sécurité sanitaire qu'alimentaire, est criante. La culture du télétravail commence à s'imposer. L'ampleur de ces transformations nous force à revoir la structure de notre économie nationale et à en renforcer les assises. En d'autres termes, il importe plus que jamais de placer l'économie au service de la population québécoise, afin de la soutenir pour affronter ces perturbations.

Parallèlement, les Québécoises et Québécois ont redécouvert les régions et leurs attraits. Pour la deuxième année consécutive, le Bas-Saint-Laurent affiche un solde migratoire positif de 719 personnes et les ventes de maison ont crû de 25 % en 2020. La région offre donc de belles perspectives de développement.

Le Bas-Saint-Laurent n'est toutefois pas réputé pour sa prospérité. Avec un revenu disponible de 27 105 \$ par habitant en 2018 (Q : 29 924 \$), il se classe avant dernier au Québec, juste devant la Mauricie à 26 767 \$.

C'est dans ce contexte que la Table régionale des élus municipaux du Bas-Saint-Laurent dépose ce mémoire au ministère des Finances du Québec. Elle y présentera les axes de développement pour assurer la relance économique en contexte de pandémie et la consolidation des bases économiques du Bas-Saint-Laurent. Il s'agit des trois priorités identifiées à l'été 2020, dans le cadre d'un exercice de consultation mené auprès des intervenants socioéconomiques et des élus de la région, à la demande de la Ministre déléguée au Développement économique régional, Mme Marie-Eve Proulx, et d'autres points d'importance pour la région.

---

<sup>1</sup> 2 millions de Québécois ont eu recours à la PCU, un homme sur 5 et une femme sur 4 a vécu une mise-à-pied et 29,5 % des ménages ont vécu un changement de statut d'emploi par rapport à 2019 en raison de la COVID-19. Source : <https://www.cirano.qc.ca/files/publications/2020PE-24.pdf>.

#### **4. Projet suprarégional de production d'énergie éolienne**

Le Bas-Saint-Laurent est un précurseur à plusieurs égards dans le domaine des énergies renouvelables et, plus particulièrement, de l'exploitation de ses riches gisements éoliens. C'est dans notre région que se sont développés les partenariats privé-communautaire-Première nation, les alliances interrégionales pour le déploiement de parcs éoliens d'envergure et les balises favorisant l'acceptabilité sociale de ce type de projets.

Fortes de cette expertise, les régies intermunicipales de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent (« L'Alliance de L'Est ») veulent travailler de concert avec les MRC de l'Islet et de Montmagny pour réaliser un projet suprarégional de développement d'énergie éolienne. Ce consortium rassemble seize (16) MRC et la Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk, provenant de trois régions administratives différentes.

La capacité de production d'énergie éolienne dans l'Est du Québec est largement sous-exploitée, notamment à cause du manque de capacité de sa ligne de transport. Pourtant, les besoins sont croissants : la stratégie d'électrification des transports et les importants contrats d'exportation d'énergie de sources renouvelables avec les États-Unis se traduiront par une demande à la hausse, alors qu'on estime que, dès 2024, le Québec sera en situation de pénurie d'énergie électrique.

Le projet proposé repose donc sur deux éléments complémentaires, soit :

- La réalisation de travaux importants sur les lignes de transport d'électricité desservant la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent, afin de permettre l'exploitation additionnelle du gisement éolien sur ce territoire.

ET

- Le développement et la mise en service de parcs éoliens communautaires par le biais d'un décret ministériel exigeant le lancement d'un appel d'offres d'énergie éolienne de 1200 MW sur ce même territoire pour combler les besoins d'Hydro-Québec pour l'approvisionnement local et l'exportation d'électricité de sources renouvelables dans le nord-est des États-Unis.

Ce projet contribuerait à redynamiser l'économie régionale et à bonifier le portefeuille énergétique d'Hydro-Québec de classe A, à un tarif très concurrentiel.

Voyons plus en détail les avantages et retombées économiques de ce projet.

##### **4.1 Un potentiel énergétique sous-exploité**

Les régions de l'Est du Québec possèdent un excellent potentiel de production d'énergie éolienne. Lors du dernier appel d'offres d'HQ (A/O 2013-01), l'Alliance de l'Est a

présenté, en partenariat avec des promoteurs privés, 28 projets totalisant plus de 4 000 MW. Deux projets ont été retenus et sont aujourd'hui en service pour 300 MW.

À l'analyse des projets non retenus, auxquels l'Alliance était associée, on estime à plus de 1 200 MW de projets potentiels pour lesquels les études préliminaires et les plans d'affaires ont démontré une viabilité financière à des tarifs extrêmement concurrentiels. Ces projets pourront être réactualisés rapidement et bonifiés en fonction des avancées technologiques des dernières années dans le domaine éolien.

#### **4.2 Des retombées économiques considérables**

L'investissement communautaire dans les projets, sur la base d'un partenariat égalitaire (50/50) avec les promoteurs privés, permettrait aux communautés regroupées par l'Alliance de l'Est de générer des bénéfices nets de l'ordre de **35 à 40 M\$ par année** pour toute la durée des contrats d'approvisionnement. Ces sommes, investies dans nos territoires, accéléreraient le développement des communautés et amélioreraient les services aux citoyens.

Le projet proposé, pour l'exploitation des 1 200 MW d'énergie éolienne disponibles, représente des **investissements privés d'environ 2,4 G\$**, en plus des investissements requis par Hydro-Québec pour le renforcement de la ligne de transport qui sont estimés à environ **500 M\$**. C'est donc **3 G\$** d'investissement qui sont proposés pour dynamiser l'économie.

#### **4.3 La consolidation de la filière industrielle**

L'éolien au Québec, c'est entre autres :

- 1 200 emplois directs dans l'Est du Québec ;
- 4 000 emplois ailleurs au Québec ;
- 1 000 emplois dans la région de Montréal ;
- 150 entreprises spécialisées ;
- Plusieurs centres et chaires de recherche en région et partout au Québec.

C'est aussi :

- Au moins 3,0 G\$ de paiement en intérêts versés en 20 ans à des prêteurs locaux ;
- 318 M\$ en dépenses annuelles des opérateurs de parcs au Québec ;
- Près de 120 M\$/an en versement aux communautés et gouvernement du Québec ;
- Plus de 10 M\$ de redistributions de profits annuels aux membres des Régies intermunicipales de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent.

Cette proposition suprarégionale consoliderait toute une filière industrielle et lui donnerait un second souffle. Outre la préservation et la consolidation des acquis, on peut envisager que, grâce à la mise en œuvre de cette proposition, le Québec, nos régions et les communautés d'accueil en retireraient des revenus importants.

De plus, avec un portefeuille énergétique diversifié, Hydro-Québec sera plus en mesure de valoriser l'énergie renouvelable produite au Québec et augmentera sa compétitivité sur les marchés.

**Il est conséquemment demandé au gouvernement du Québec d'adopter les décrets nécessaires pour procéder au renforcement de la ligne de transport desservant le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie et au lancement d'un appel d'offre de 1 200 MW sur ces territoires et ceux des MRC de L'Islet et de Montmagny, avec une exigence pour les soumissionnaires d'agir en partenariat 50/50 entre les partenaires privés et les communautés.**

## **5. Le déploiement des services Internet haute vitesse et de téléphonie cellulaire de qualité**

Comme plusieurs régions principalement rurales du Québec, le Bas-Saint-Laurent est encore fort mal desservi en matière de service Internet à large bande et de téléphonie cellulaire. Au terme des projets acceptés dans le cadre de « Québec branché » et de « Régions branchées » en juin 2022, on estime qu'il restera 9 463 foyers sans accès à un service Internet de qualité.

Cette situation constitue un handicap important pour le développement du Bas-Saint-Laurent à un moment où de plus en plus de gens exercent leur travail à partir de leur foyer et sont intéressés à s'installer en région. Notons également que le travail à domicile réduit considérablement les déplacements et, conséquemment, l'empreinte écologique et les émissions de gaz à effet de serre.

En fait, peu importe le domaine d'activité économique : santé, éducation, vente en gros ou au détail, manufacturier, agricole, forestier, recherche, innovation, marketing ou communication, aucun secteur ne peut atteindre son plein potentiel sans ces outils essentiels à leur développement.

L'accès à ces technologies est d'autant plus important dans le contexte de la pandémie pour les étudiants de tous les niveaux qui doivent poursuivre leurs études à distance.

**Il est conséquemment demandé au gouvernement du Québec d'accélérer le déploiement de l'Internet haute vitesse et de la téléphonie cellulaire sur le territoire baslaurentien, afin d'atteindre une couverture complète le plus rapidement possible et de permettre à la région d'atteindre son plein potentiel de développement dans la nouvelle économie.**



## **6. Accroître l'autonomie alimentaire du Bas-Saint-Laurent**

Le Bas-Saint-Laurent vise l'augmentation de l'autonomie alimentaire régionale par la mise en place d'un réseau d'unités de production agroalimentaire en milieu fermé et de tout autre initiative la favorisant. Un projet régional a été déposé par le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent au ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation à cet effet à l'automne 2020.

Nous présentons ici les grandes lignes du plan d'action retenu pour déployer ce vaste chantier régional. Soulignons le parfait arrimage du projet avec les orientations du gouvernement qui placent le secteur bioalimentaire au centre de la relance économique avec un investissement récent de 157 millions de dollars pour l'autonomie alimentaire du Québec et le lancement de la Stratégie de croissance des serres. La production et la transformation des fruits et des légumes au Québec constitue l'une des filières sectorielles présentant un fort potentiel de croissance de l'autonomie alimentaire.

### **6.1 Un territoire à exploiter**

Au Bas-Saint-Laurent, l'autonomie alimentaire est une préoccupation importante, puisque plusieurs municipalités présentent des déserts alimentaires ou encore offrent un accès limité sur leur territoire. Cette situation nuit à la vitalité et au développement des communautés rurales. Parallèlement, la région présente de nombreuses opportunités pour accroître la production locale. Elle couvre un immense territoire avec une grande disponibilité de terres en culture ou en friche. Un des atouts du Bas-Saint-Laurent est la présence de terres agricoles de qualité disponibles à des prix abordables. L'industrie bioalimentaire constitue un moteur du développement économique régional avec près de 2 000 exploitations agricoles et des recettes monétaires de 500 millions de dollars en 2017. Elle représentait également 23 % des emplois de la région en 2017.

Afin d'augmenter son autonomie alimentaire, le Bas-Saint-Laurent souhaite allonger sa saison de culture et augmenter sa production agroalimentaire par la consolidation et la diversification des modes de production en milieux fermés, ainsi que par la transformation et la mise en marché institutionnelle de proximité. Ces actions sont cohérentes avec plusieurs objectifs du Plan régional de développement bioalimentaire (PRDB) notamment : « Une transformation alimentaire et une chaîne d'approvisionnement locale optimisées », « Des produits bas-laurentiens mis en valeur et accessibles à l'année » et « Des filières traditionnelles et émergentes structurées en chaîne de valeur ». L'ensemble des actions proposées favorisent la relance économique grâce à la création d'emplois, l'accroissement significatif de la production et la valorisation de cette dernière. De plus, elles contribuent à la sécurité alimentaire en favorisant l'accès à des aliments frais et de qualité à l'année pour la population.



## 6.2 Les objectifs du projet baslaurentien

- Consolider des entreprises ou des projets agricoles existants
- Diversifier les modes de production agroalimentaire en milieu fermé
- Soutenir la conversion de systèmes de chauffage à la biomasse ou à l'électricité
- Offrir des structures d'entreposage, de conservation et de transformation bioalimentaire régionales
- Expérimenter des modèles innovants de mise en marché
- Soutenir le développement des compétences techniques et la relève agricole

## 6.3 Les stratégies à déployer

- **Stratégie 1** : Soutien à l'achat de structures et d'équipements permettant d'allonger la saison de culture ou à des projets innovants de culture en milieu fermé
- **Stratégie 2** : Soutenir le déploiement de projets innovants de culture en milieu fermé
- **Stratégie 3** : Accompagner les producteurs dans la conversion de leur système de chauffage vers l'électricité ou la biomasse
- **Stratégie 4** : Démarchage pour identifier les besoins en lieux d'entreposage, de conservation et de transformation supplémentaires dans la région
- **Stratégie 5** : Démarchage pour identifier les besoins en nouveaux équipements et en nouvelles technologies afin de répondre à la demande en produits locaux transformés
- **Stratégie 6** : Assurer la pérennité et le développement de l'Abattoir de Luceville
- **Stratégie 7** : Accompagnement à la mise en marché institutionnelle
- **Stratégie 8** : **Soutien au démarchage pour le développement de circuits courts de distribution**
- **Stratégie 9** : Promouvoir et améliorer l'offre de formation disponible sur la culture en milieu fermé dans la région

## 6.4 Retombées économiques et financement du projet

Ce projet permettrait de créer 52 nouveaux emplois dans la région (dont certains à temps partiel) et d'en consolider 33. Les investissements gouvernementaux requis sont estimés à 7,5 M\$ pour l'ensemble du plan d'action. Un exercice minutieux d'arrimage des actions avec les programmes gouvernementaux existant a été réalisé en collaboration avec le MAPAQ, pour un total de 5,3 M\$. Or, des sommes supplémentaires seront requises pour en assurer la réalisation complète.

**Il est conséquemment demandé au gouvernement du Québec d'accorder, par décret, les 2,2 M\$ nécessaires pour financer les initiatives qui ne correspondent pas aux exigences des programmes existant, afin de réaliser l'ensemble du plan d'action pour l'augmentation de l'autonomie alimentaire du Bas-Saint-Laurent.**

## 7. Financement de la stratégie sylvicole

Le gouvernement du Québec désire augmenter la contribution de la forêt privée à l'approvisionnement des usines de 1,4 Mm<sup>3</sup> de bois d'ici 2023 et de 4Mm<sup>3</sup> d'ici 2025. La stratégie prévoit des gestes concrets, notamment :

- Assurer la rentabilité économique des investissements en forêt privée;
- Accroître la productivité forestière par l'intensification de la sylviculture et l'augmentation des superficies à vocation forestière;
- Protéger davantage les forêts privées, notamment grâce à l'application du programme d'arrosage contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

Afin de contribuer au développement des régions, l'ensemble des partenaires de la forêt privée a accepté de mettre des efforts afin de réaliser plus de travaux commerciaux. Compte-tenu des budgets limités, ils ont réalisé moins de travaux de sylviculture initiale. Ainsi, les superficies traitées par les travaux commerciaux ont bondi entre 2008 et 2018 de 75 % et représentent maintenant près de 60 % des superficies traitées. À contrario, la réalisation de travaux non-commerciaux a fondu de 54 %. Cette stratégie, qui avait des bienfaits à court terme, ne peut cependant pas être soutenue à long terme sans mettre en péril les approvisionnements futurs.

Les travaux de récolte ont notamment été accélérés en raison de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Ces interventions d'urgence sont devenues nécessaires pour éviter la perte des bois. Les ressources financières disponibles ont donc été mobilisées par cet enjeu, amputant d'autant la réalisation des autres travaux prévus dans la stratégie sylvicole.

## 7.1 Le Bas-Saint-Laurent : une région forestière

La foresterie est au cœur du développement économique et de l'occupation du territoire au Bas-Saint-Laurent. Rappelons qu'en 2016, le MFFP estimait que l'ensemble du secteur « récolte, aménagement et services forestiers » créait 4 840 emplois au Bas-Saint-Laurent, répartis comme suit : 15 % en aménagement forestier (incluant la récolte), 38 % en 1<sup>ère</sup> transformation et 47 % en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation. Les emplois générés se trouvent dans toutes les MRC, mais ce sont dans les MRC de La Matapédia et de Témiscouata, parmi les plus dévitalisées au Québec, que le nombre d'emplois est le plus important. On comprend donc l'importance de ce secteur d'activité dans la région, particulièrement pour les communautés rurales forestières. Des études économiques sérieuses ont d'ailleurs démontré que les investissements gouvernementaux dans l'industrie forestière rapportent 150 % en taxes et redevances perçues, tout en soutenant l'occupation dynamique du territoire.

Le Bas-Saint-Laurent compte 50 % de forêt privée sur son territoire, répartie sur les 22 000 km<sup>2</sup> et les huit MRC. Depuis 2012, l'épidémie de la tordeuse des bougeons de l'épinette fait des ravages importants dans la région. Cette situation force les acteurs de la filière forestière à concentrer leurs efforts et ressources à la valorisation rapide des forêts infestées, par la récolte et la remise en production des peuplements affectés par l'épidémie, au détriment des autres interventions prévues dans le cadre de notre stratégie d'aménagement régional. Cela crée un déséquilibre dans la chaîne d'approvisionnement des bois et cause de l'incertitude sur la capacité à maintenir les emplois sur l'ensemble du territoire.

De plus, nous arrivons, en mars 2021, à l'échéance de plusieurs enveloppes budgétaires mises à disposition de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent, dont celles octroyées dans le cadre de la Subvention 2018 et du Plan d'action sur les changements climatiques, qui ont permis de soutenir les activités d'aménagement de la forêt privée ces trois dernières années.

**Il est conséquemment demandé au gouvernement du Québec de reconduire l'ensemble des programmes existants et de rehausser substantiellement le financement global à la stratégie d'aménagement en forêt privée au Bas-Saint-Laurent à hauteur de 13 500 000 \$ par année, et ce, pour la période de 2021 à 2024.**

## 8. La relocalisation des fonctionnaires en région

Nous l'avons vu précédemment, les citoyens et citoyennes du Bas-Saint-Laurent affichent le deuxième revenu disponible le plus bas au Québec à 27 105 \$ en 2018. Il a toujours été dans la philosophie du gouvernement en place de soutenir la croissance économique en créant des emplois de qualité au Québec. Sa promesse de relocaliser 5 000 fonctionnaires dans les différentes régions du Québec s'inscrit dans cette stratégie de distribution des emplois mieux payés et de la richesse sur l'ensemble du territoire québécois. De plus, le

gouvernement aurait intérêt à rapprocher les décideurs des lieux où s'exercent les activités qu'ils sont appelés à gérer.

**Il est conséquemment demandé au ministère des Finances du Québec d'accélérer la relocalisation de ses fonctionnaires sur l'ensemble du territoire québécois, en assurant une représentativité dans la région du Bas-Saint-Laurent.**

## **9. Conclusion**

La Table régionale des élu(e)s municipaux du Bas-Saint-Laurent (TREMBSL) remercie le ministère des Finances du Québec de l'occasion qui lui a été offerte de présenter ses propositions pour la relance et le développement économiques de la région. Elle estime que les projets présentés s'arriment parfaitement avec les orientations gouvernementales, tout en contribuant à structurer une économie régionale robuste à court, moyen et long terme.

En terminant, les membres de la TREMBSL réitèrent leur engagement à contribuer aux actions gouvernementales visant l'essor économique de la région et du Québec. Ils offrent leur entière collaboration aux ministères qui seront impliqués dans l'actualisation de ces propositions et restent disponibles pour favoriser leur arrimage avec les initiatives déjà déployées dans la région.